
BUDGET PARTICIPATIF 2025

Règlement

1. CONTEXTE

En Bord De Soignes est une Société Immobilière de Service Public (SISP) qui gère 1.900 logements sociaux sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, répartis sur les communes d'Auderghem, de Watermael-Boitsfort et de Woluwe-Saint-Pierre.

Sa mission principale est de gérer et de mettre en location des logements décents de qualité, accessibles aux ménages à faibles revenus.

Elle accorde également une importance particulière au bien-être de ses habitants. Par le biais de son Service Social, la SISP soutient activement la cohésion sociale et encourage le pouvoir d'agir des habitants dans leur quartier. Cette démarche vise à favoriser un environnement de vie inclusif, où chacun peut jouer un rôle dans l'amélioration de son quartier.

Pour concrétiser cette vision, En Bord De Soignes a mis en place un budget participatif à destination de ses résidents.

2. DÉFINITION DU PROJET

Ce budget participatif permet aux habitants de la SISP de devenir acteurs du développement de leur quartier. En leur allouant une part du budget du service social, il leur donne la possibilité de proposer et de réaliser des projets qui répondent directement à leurs besoins et aspirations. Cette action favorise ainsi l'émergence d'initiatives locales qui améliorent le cadre de vie des habitants d'En Bord De Soignes et renforce le tissu social

Il soutient également le pouvoir d'agir des résidents, en leur permettant de s'impliquer activement dans les décisions et d'exercer une influence sur les choix qui touchent leur



quotidien. Il encourage l'engagement citoyen, renforce les liens sociaux, et crée un sentiment d'appartenance au sein du quartier.

3. FINANCEMENT

6.000 EUR sont alloués à ce budget participatif. Elle peut financer un projet qui nécessite cette somme, ou plusieurs projets demandant moins.

4. BÉNÉFICIAIRE

Ce projet s'adresse exclusivement qu'aux habitants d'En Bord De Soignes.

5. OBJECTIF DU PROJET

- **Améliorer la qualité de vie** : Financer des projets qui répondent aux besoins et aux attentes des résidents, permettant des améliorations concrètes dans le cadre de vie, les espaces communs, et les équipements.
- **Favoriser le pouvoir d'agir** : Donner aux habitants les moyens de transformer leurs idées en actions, de sorte qu'ils puissent eux-mêmes être les moteurs des changements souhaités dans leur quartier.
- **Valoriser les compétences** : Reconnaître et mobiliser les compétences et les savoir-faire des résidents pour réaliser des projets bénéfiques à la communauté.
- **Renforcer l'implication des habitants** : Encourager les habitants à participer activement aux décisions qui concernent leur environnement direct, en leur offrant un espace pour exprimer leurs idées.
- **Renforcer la cohésion sociale** : Encourager des initiatives qui favorisent les interactions entre voisins, créant ainsi des liens sociaux plus solides et un sentiment d'appartenance au quartier.
- **Promouvoir l'inclusivité** : Offrir un espace d'expression et d'influence aux résidents de tous âges, origines et statuts, pour que chacun se sente impliqué et représenté dans les décisions.



EN BORD DE SOIGNES S.C./AAN DE RAND VAN HET ZONIËNWOUDE C.V.

Avenue de la Houlette - 93 - Herdersstaffaan - Bruxelles - 1160 - Brussel (Siège social/Hoofdzetel) | BE28 0011 2203 0120
TVA/BTW BE 0401.967.406 | RPM/RPR - TPIF Bruxelles/NLREA Brussel | 02 435 23 50 - **0800 35 245** | ebds@ebds.brussels | www.enborddesoignes.be

- **Encourager la transparence et la confiance** : Rendre les processus de décision transparents pour renforcer la confiance entre les résidents, et En Bord De Soignes.

6. ÉTAPES CLÉS

- **Décembre 2025 - Janvier 2026**
 - Promotion du budget participatif sur les différents sites d'En Bord De Soignes.
 - Lancement du budget participatif ouvert à tous les habitants d'En Bord De Soignes.
 - À la demande des porteurs de projets, accompagnement par membres du jury, pour les aider à affiner leurs propositions, les transformer en projets concrets et préciser les budgets et les calendriers.
 - Soumission des projets. Chaque projet sera décrit en détail dans un formulaire, en annexe au présent règlement.
- **Janvier 2026**
 - Le samedi 31 janvier 2026, sera la date de clôture pour soumettre les projets. Il faudra le remettre par mail (voir point 10. Modalités de dépôt de projet).
 - Analyse des projets : Tous les projets seront évalués par le jury pour s'assurer qu'ils répondent aux critères de recevabilité énoncés dans le règlement. Les projets ne répondant pas aux critères de recevabilité ne seront pas admis. Les raisons en seront données aux porteurs de projet. Les porteurs de projets seront informés des décisions et des suggestions d'amélioration le cas échéant.
 - Délibération des projets : tous les projets recevable et éligible seront délibérés par le jury.
- **Février 2026**
 - Le vendredi 13 février 2026, les résultats du jury seront rendus publics via le site internet et la page Facebook d'En Bord De Soignes, les panneaux d'affichages dans les salles d'attentes du Service Locatif et les bureaux des membres du jury¹.

¹ CEMPA, Centre ARA, Cocolo, MQ Dries



- Février – Décembre 2026

- Mise en œuvre des projets.
- Accompagnement à l'organisation, la réalisation et l'évaluation des différents projets par le jury.

7. CONDITIONS DE RECEVABILITÉ

Pour être recevable, le projet doit être introduit dans les délais impartis par :

- Un, voire des habitants domiciliés dans les logements d'En Bord de Soignes².
- Un groupe d'habitants majoritairement domiciliés dans les logements d'En Bord de Soignes³.

Lorsqu'un groupement d'habitants dépose un projet, il doit désigner un référent de plus de 18 ans, domicilié dans les logements d'En Bord De Soignes, qui sera dénommé "porteur du projet".

Le dénommé "porteur du projet" sera l'unique interlocuteur du jury et informera les autres membres du projet de l'avancée de celui-ci.

Un porteur de projet ne peut déposer qu'à un seul projet à la fois.

8. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Pour qu'il soit éligible, le projet doit :

- Être réalisé sur un des sites d'En Bord De Soignes.
- Améliorer la vie de quartier.
- Être réalisé au plus tard, le 31 janvier 2026.
- Être réalisable dans le cadre du budget participatif et de l'enveloppe prévue.
- Être un projet collectif qui bénéficie directement aux habitants d'En Bord De Soignes, au quartier, sans finalité privée ni objectif purement personnel ou professionnel.

² Une vérification du domicile sera effectuée par le service locatif

³ Une vérification du domicile sera effectuée par le service locatif



- Porter sur des réalisations concrètes, sans inclure des prestations d'étude, d'expertise, ni nécessiter l'acquisition d'un immeuble ou d'un local.
- Respecter la légalité et l'ordre public.
- Veiller à ne pas favoriser exclusivement un genre, une communauté, une confession, un parti ou groupe politique, tout en garantissant la liberté d'expression et d'appartenance confessionnelle, idéologique, politique et philosophique.
- Éviter tout conflit d'intérêt et toute recherche de profit financier pour le porteur d'idée ou de projet.

Les projets qui ne respectent pas ces conditions ne sera pas admis, ni soumis au jury, sauf s'ils sont corrigés dans le cadre de l'accompagnement.

9. DÉTERMINATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL

Chaque projet doit comprendre une prévision budgétaire crédible et vérifiable. Une étude de marché sera demandée en fonction du type, et / ou du montant de la dépense.

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

- Les frais de communication directement liés au projet.
- Les prestations exclusivement liées au projet, et qui sont nécessaire à sa réalisation⁴. Elles devront être effectuées par un prestataire externe au groupe d'habitants.
- Les dépenses liées à la réalisation du projet : installations, équipements, matériel, etc. cela comprend les achats neufs, d'occasions, et de locations. Les achats utilisables au-delà du projet devront continuer de bénéficier aux habitants et / ou pourront être récupérer par le gestionnaire de projets collectifs et communautaire pour d'autres projets du budget participatif

⁴ Formation, animation, etc.



10. MODALITÉS DE DÉPÔT DE PROJET

Le projet doit être rédigé via le formulaire téléchargeable via le site d'En Bord De Soignes⁵, ou par écrit.

Des formulaires écrits sont à disposition aux adresse suivantes :

- CEMPA : Av. Leopold Florent Lambin, 4 – 1160 Auderghem
- MJ le Bunker : Rue de la Limite, 48 – 1150 Woluwe-Saint-Pierre
- MQ Dries : Dries, 38 – 1170 Watermael-Boisfort
- Les antennes du service Locatif sur Auderghem, Watermael-Boisfort, Woluwe-Saint-Pierre.

Il faut remplir le formulaire de dépôt et le transmettre dans les délais impartis par e-mail, à l'adresse suivante : projet@ebds.brussels

11. ACCOMPAGNEMENT

11.1. Rédaction du projet

Pour rédiger et soumettre le projet, les porteurs pourront demander un accompagnement d'un des membres du jury afin qu'il partage son expertise et favorise l'éligibilité du projet qu'il accompagne.

Les accompagnateurs sont :

- Selim Mahdhi - EBDS : s.mahdhi@ebds.brussels +32(0)473.76.09.27
- Ahmed Ben Hssi - EBDS : a.benhssi@ebds.brussels +32(0)490.68.01.54

11.2. Organisation et réalisation du projet

Un membre du jury accompagnera chaque porteur de projet dans l'organisation et la réalisation du projet.

⁵ <https://www.enborddesoignes.be/budget-participatif-2025/>



12. JURY

Le jury est composé de :

- Bruno Verkest - Directeur du Service Social d'En Bord De Soignes.
- Selim Mahdhi - Gestionnaire de projets collectifs et communautaires d'En Bord De Soignes.
- Ahmed Ben Hssi et Denis Walraevens - Travailleurs sociaux collectifs et communautaires d'EBDS
- Gustavo Garrido - Représentant du Cocolo.

Le jury est garant du respect du présent règlement. Il a aussi pour mission de vérifier la conformité des projets rendus et ce avant l'analyse de faisabilité.

Les membres du jury ne pourront pas proposer de projets.

La participation à ce jury se fait de façon bénévole, aucune rétribution ne sera allouée. Ce jury se réunira autant de fois que nécessaire.

L'ensemble des informations et documents transmis au comité de suivi reste confidentiel. Chaque membre du comité de suivi s'engage à ne pas diffuser les informations et documents reçus lors de leur mission.

13. ÉVALUATION

Deux évaluations auront lieu dans tous les projets, avec le jury

La première s'effectuera à mi-parcours de l'organisation et la réalisation du projet. Elle servira à observer l'évolution de la mise en place du projet, du budget, des éventuelles modifications ou soutient à apporter.

La deuxième s'effectuera quand le projet aura été réalisé, pour évaluer le porteur et sa réalisation, le budget, si les objectifs sont atteints, etc.



14. VERSEMENT DES SUBSIDES

Les porteurs de projet seront rencontrés individuellement afin de déterminer la date de début du projet et les dates de versement du subside, sur un compte en banque que le porteur aura communiqué. **Des dépenses pourront directement être payées par le service social collectif et communautaire.**

15. RESPONSABILITÉ

Le porteur du projet s'engage à respecter son projet tel qu'il a été approuvé. Toute modification devra être approuvée au préalable par le jury.

Lors de la justification des dépenses, seuls les factures et tickets originaux seront acceptés afin de justifier les montants dépensés.

En cas d'usage frauduleux du subside, la responsabilité du porteur est engagée

16. NON-EXÉCUTION DU PROJET

En cas de non-exécution totale, le remboursement intégral du subside sera exigé dès l'annonce d'impossibilité de réalisation du projet.

En cas de non-exécution partielle pour des raisons motivées, le projet peut être revu en concertation avec le jury et moyennant une communication aux habitants.

En cas d'abandon du projet ou en cas de dissolution du groupe d'habitants, le matériel reçu dans le cadre du budget participatif sera remis au jury qui le mettra à disposition d'autres projets.

17. PUBLICATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les projets soumis et réalisés seront retranscrits sur les différents médias d'En Bord De Soignes et ses partenaires.



En Bord De Soignes se réserve le droit de les corriger, reformuler ainsi que de les synthétiser.

En participant à l'appel à projets, les porteurs de projet acceptent qu'En Bord De Soignes puisse transmettre, diffuser, exposer et/ou réutiliser les informations liées au projet, sur tout support, sans appel, sans dédommagement et ce pour une durée indéterminée.

18. RGPD

Les données personnelles des participants⁶ sont collectées dans le cadre du budget participatif et traitées par la SISP En Bord De Soignes - Avenue de la Houlette, 93 – 1160 Bruxelles.

En Bord De Soignes attache une grande importance à la vie privée et protège les données personnelles en appliquant le Règlement général sur la protection des données (Règlement européen 2016/679 sur la protection des données personnelles, ci-après "RGPD"). Dans les cas où la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel contient des exigences plus strictes, En Bord De Soignes agira conformément à cette législation.

19. INFORMATION

Toutes les informations relatives au budget participatif, le règlement et le formulaire du projet, sont disponibles sur le site d'En Bord De Soignes et auprès des personnes suivantes :

- Site web : <https://www.enborddesoignes.be/budget-participatif-2025/>
- Selim Mahdhi - EBDS : s.mahdhi@ebds.brussels +32(0)473.76.09.27
- Ahmed Ben Hssi - EBDS : a.benhssi@ebds.brussels +32(0)490.68.01.54

⁶ Porteurs de projets, participants aux projets

